

PLF 2026 - L'AVIS DE LA COMMISSION SUR LES CRÉDITS DU PROGRAMME **PRESSE ET MÉDIAS**

La **baisse de la diffusion et du chiffre d'affaires de la presse** s'est poursuivie en 2025, bien que de manière moins rapide que les années précédentes. Les changements d'habitude des lecteurs, la captation de la majorité des revenus publicitaires par les plateformes numériques et un environnement international globalement hostile à l'information objective sont quelques-unes des explications possibles de ce phénomène préoccupant.

Dans ce contexte, les aides de l'État à la presse prévues par le programme 180 « Presse et médias », toujours essentielles pour soutenir ce modèle économique défaillant, **sont en baisse de 5,8 % au sein du Projet de loi de finances (PLF) 2026 par rapport à la Loi de finances initiale (LFI) 2025.**

La **réforme de la distribution**, que le rapporteur pour avis appelle de ses vœux depuis plusieurs années, pourrait enfin franchir une étape importante en 2026 si le contrat de modernisation élaboré par Sébastien Soriano, ancien président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), à la suite de sa mission de concertation, est signé par les entreprises du secteur. Toutefois, le rapporteur pour avis souligne que **la baisse des crédits des aides à la presse concerne essentiellement le Fonds stratégique de soutien au développement de la presse (FSDP)**, qui constitue précisément l'un des principaux instruments permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette réforme. **La commission a donc adopté un amendement du rapporteur pour avis visant à rétablir ces crédits à leur niveau de la LFI 2025.**

Par ailleurs, le PLF prévoit, comme en 2025, **une baisse massive des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)**. Cette diminution semble malvenue à l'approche des élections municipales, tant les radios associatives soutenues jouent un rôle important dans l'animation et l'information locale ; toutefois le Gouvernement s'est engagé à présenter un amendement visant à rétablir ces crédits au niveau du PLF 2025.

Enfin, le rapporteur pour avis se félicite de **l'augmentation des crédits à destination de l'Agence France presse (AFP) prévue par le PLF 2026**, la situation économique de l'agence étant devenue difficile depuis quelques mois, en raison, en particulier, de la perte de plusieurs contrats, elle-même liée à l'évolution politique des États-Unis.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 19 novembre 2025, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.

1. UN CHIFFRE D'AFFAIRES TOUJOURS EN BAISSSE POUR UN SECTEUR SOUTENU PAR DES AIDES DE L'ÉTAT

A. DES CHIFFRES TOUJOURS PRÉOCCUPANTS

Les ventes de presse continuent de diminuer en 2024 (derniers chiffres disponibles), un peu moins rapidement toutefois que les années précédentes.



d'exemplaires
vendus en 2024

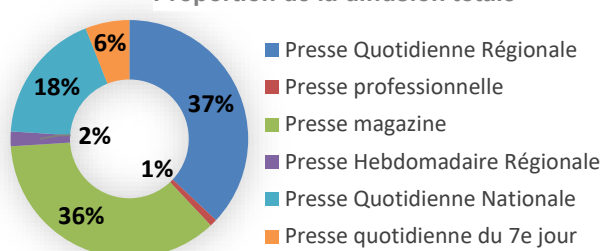


diffusion 2023/2024

En 2024, la presse dans son ensemble a ainsi connu une baisse de ses ventes de **1,8 %**, contre - 4,5 % l'année précédente. La diffusion de la presse quotidienne diminue globalement de 0,7 %, mais la Presse quotidienne nationale (PQN) progresse de 4,9 % tandis que la Presse quotidienne régionale (PQR) recule de 5,3 %. La diffusion de la presse magazine baisse de 4 % et celle de la presse professionnelle de 1,9 %.

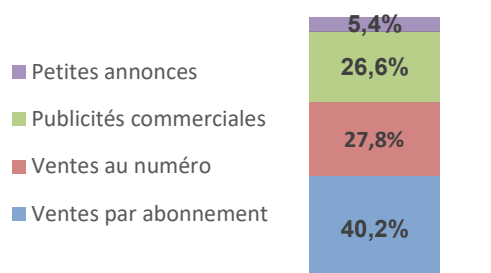
Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) et l'actualité politique abondante de l'année 2024 ont sans doute joué un rôle dans ce « freinage » relatif de la chute, qui risque ainsi de n'être que temporaire. Le tournant du numérique s'accroît et permet aussi de consolider quelque peu le niveau de diffusion global. En 2024, les diffusions numériques représentaient en effet 27 % du total, soit + 3 points en un an, contre 44 % pour les abonnements et le portage (- 2 points) et 22 % pour la vente au numéro (- 1 point).

Proportion de la diffusion totale



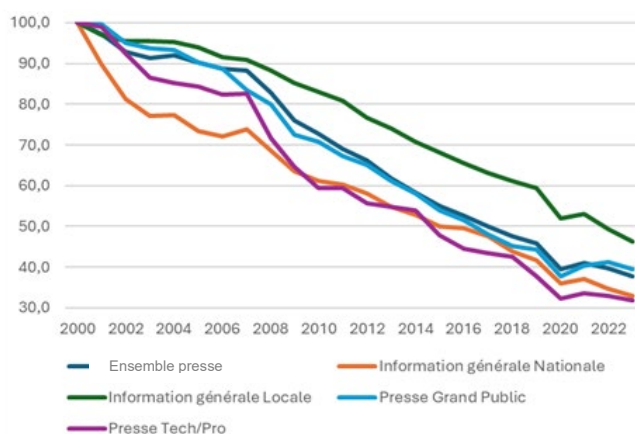
Cette baisse des ventes s'accompagne de celle **des recettes issues de la publicité**. Le recul global de ces recettes pour la presse entre 2024 et 2023 est de 5 % (1,65 milliard d'euros), soit une diminution de 20 % depuis 2019. La PQN surnage avec + 1,8 % (197 millions d'euros) par rapport à 2023, mais la PQR a chuté de 4,2 % (460 millions d'euros), soit - 21,4 % depuis 2019. La presse magazine perd également 7,1 % de recettes publicitaires en 2024, à 510 millions d'euros, tout comme la presse spécialisée (- 7 %, à 206 millions d'euros) et la presse gratuite (- 3,8 %, 194 millions d'euros). Cette baisse des recettes publicitaires reflète la baisse des ventes mais aussi et surtout la **croissante « captation » de ces recettes par les grandes plateformes numériques**.

Répartition du chiffre d'affaires de la presse en 2023



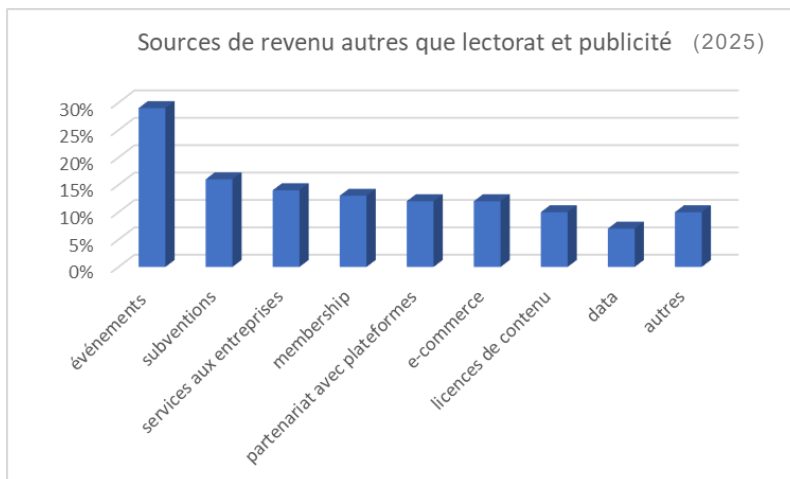
Au total, **depuis 25 ans, le chiffre d'affaires de la presse est en chute libre**. Il s'élevait en 2003 à près de 10,4 milliards d'euros, contre 5,9 milliards en 2023, soit une baisse de 43 % (euros courants).

Évolution du chiffre d'affaires de la presse depuis 25 ans



B. QUELLE STRATÉGIE FACE À LA BAISSÉ DES REVENUS ?

Pour faire face à cette tendance baissière, certains éditeurs adoptent **une stratégie de diversification**, en développant des activités dans l'événementiel, les services aux entreprises ou encore les activités d'agence de communication, de traitement ou d'exploitation des données. Selon l'Alliance pour la presse d'information générale (APIG), **la diversification représente déjà en moyenne 20 % des revenus des journaux imprimés en France**. Certains groupes de presse ont particulièrement investi cette stratégie de diversification. À titre d'exemple, le groupe Le Télégramme réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 200 millions d'euros dont près de la moitié ne provient pas de ses activités de média (organisation de festivals, détention d'un site d'offres d'emploi, etc.).



Au-delà de ces tentatives de diversification, seule une profonde évolution du partage de la valeur, impliquant notamment les revenus issus des droits voisins et de l'intelligence artificielle générative, serait susceptible de faire évoluer la situation économique actuelle de la presse.

C. LES AIDES À LA PRESSE : DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES AU SEIN DU PLF 2026

Le secteur de la presse, dont le rôle est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie, est soutenu par d'importantes aides budgétaires. Si le montant global de ces aides connaît une **légère baisse** entre 2026 et 2025, l'importance de la part des **aides à la diffusion**, qui restent stables, a pour effet de masquer une diminution sensible des **aides à la modernisation**, qui subissent une diminution de 11 millions d'euros, soit près d'un tiers. Par ailleurs, **les aides au pluralisme** demeurent au même niveau qu'en 2025.

Évolution des aides à la presse en 2026

(en millions d'euros)

Aides	PLF 2026	Évolution 2026/2025
Aides à la diffusion	129,7	=
Aides au pluralisme	23,2	=
Aides à la modernisation	25,3	- 30,3 %
Total aides programme 180	178,2	- 5,8 %
Compensation versée à La Poste - programme 134	38,5	- 10 %
Total des deux programmes	232,3	- 2,6 %

Enfin, même si le montant ne figure pas dans le programme 180, le secteur de la presse bénéficie de 38,5 millions d'euros inscrits sur le programme 134 et fixés conformément au contrat d'entreprise 2023-2027 entre La Poste et l'État, qui vise à compenser les tarifs préférentiels de La Poste pour la presse.

2. UNE RÉFORME DE LA DISTRIBUTION ENFIN LANCÉE ?

Le chantier de la **réforme de la distribution de la presse** et des aides associées est ouvert depuis de nombreuses années. Les montants consacrés à l'aide à la distribution en 2025 représentent 177,8 millions d'euros, soit plus des trois-quarts des crédits d'aide à la presse. La distribution de la presse peut emprunter deux canaux, qui donnent lieu à des aides spécifiques de la part de l'État :

- ✓ chez le lecteur qui aura souscrit un abonnement : la presse est alors distribuée par La Poste, ou bien par un réseau spécialisé de portage ;
- ✓ chez un vendeur de presse qui propose les titres à ses clients : les journaux sont alors acheminés à travers les deux messageries de presse, France Messagerie (FM) et les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

A. LES RÉSULTATS DÉCEVANTS DE LA RÉFORME DU PORTAGE ET DU POSTAGE

1. Une bascule progressive des aides vers le portage

85,5 % de l'enveloppe destinée à la distribution, soit environ **139 millions d'euros**, est destinée à soutenir les réseaux de portage et le postage, en baisse d'environ 10 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Au sein de cette enveloppe, l'aide au postage diminue de 6,7 %, dans le but de favoriser le portage, tandis que l'aide au portage reste constante.

Cette somme est divisée entre :



pour le portage et le postage

- ✓ des aides à l'exemplaire **posté**, réservées aux éditeurs de publications d'Information politique et générale (IPG) et à faibles ressources publicitaires (QFRP/QFRPA), pour **61,1 millions d'euros** ;
- ✓ des aides au **portage**, également destinées à la presse IPG et à faibles ressources publicitaires, pour **45,3 millions d'euros**, dont 11,6 millions d'euros pour compenser les exonérations de charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et les porteurs de presse ;
- ✓ la compensation versée à La Poste, pour un montant de **32,2 millions d'euros en 2026**.

Ce système est issu de la réforme dite « Giannesini ». Le décret n° 2023-132 du 24 février 2023 a ainsi institué une aide à l'exemplaire des titres de presse postés ou portés, réservée aux titres d'IPG d'une périodicité au maximum hebdomadaire, à leurs suppléments d'IPG et aux publications d'une périodicité au maximum quotidienne qui apportent régulièrement des informations et des commentaires sur l'actualité de l'ensemble des disciplines sportives. Depuis 2023, l'ensemble des publications de presse, d'IPG ou non, bénéficient d'une **grille tarifaire postale unique**. Cet avantage, lié à la mission de service public de transport et de distribution de la presse, est partiellement compensé à La Poste¹ dans le cadre d'un protocole sur les années 2023-2026, prévoyant une diminution progressive de la compensation.

Le principe de cette réforme était **d'inciter les éditeurs à structurer des réseaux de portage là où cela est possible**, l'objectif final étant de cantonner le recours à La Poste aux zones sans alternatives, notamment rurales, d'autant que la qualité de service fournie par La Poste n'est pas toujours satisfaisante aux yeux des éditeurs.



2. Une réforme au milieu du gué

Compte tenu de la diminution de la compensation versée à La Poste en 2026, la réforme a permis une économie globale de **10,6 millions d'euros**.

Toutefois, la situation actuelle reste très insatisfaisante. La bascule du postage vers le portage, qui était l'objectif de la réforme, n'a eu lieu que très partiellement en raison d'un contexte défavorable : une inflation forte l'année de la réforme alors que les tarifs postaux sont réglementés, d'où un signal-prix défavorable au portage, touché notamment par la hausse du prix des carburants. Tandis que les dirigeants de la Poste font valoir que la distribution de la presse représente une charge très lourde et insuffisamment compensée par l'État, les acteurs de la presse soulignent la mauvaise qualité de service de l'opérateur et la nécessité de préserver l'acheminement sur l'ensemble du territoire.

¹ Pour les années 2023 et 2024, une aide temporaire aux réseaux de portage a par ailleurs accompagné les réseaux dans leur ouverture aux publications de presse éditées par d'autres sociétés que celles appartenant au même groupe.

B. LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE QUOTIDIENNE : ENFIN UNE RÉFORME ?

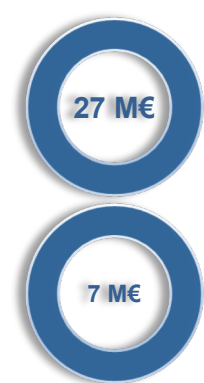
1. Un duopole source de tensions permanentes

Depuis plusieurs années, le rapport pour avis met en lumière la persistance d'une situation préoccupante au sein du secteur de la distribution de la presse. Pour la neuvième fois consécutive, le rapporteur déplore l'absence de véritable résolution d'un dossier dont l'issue est en général une crise suivie d'un afflux de subventions publiques et d'une contribution prélevée sur l'ensemble du secteur.

Aujourd'hui, la distribution dite de « niveau 1 » repose toujours sur deux messageries : France Messagerie et les MLP. Tandis que les MLP ont développé leur modèle autour de publications à parution espacée et à prix de vente élevé, France Messagerie assure la diffusion de la PQN, traitant ainsi les flux dits « chauds »¹. Soumises à la contraction continue du marché de la presse, ces deux messageries se trouvent dans une situation de forte concurrence, au risque d'affaiblir leur équilibre financier par des remises aux éditeurs de presse.

2. Un soutien de l'État pour préserver la rentabilité de la distribution quotidienne

Dans ce contexte, deux mécanismes ont été mis en place pour préserver l'équilibre de la distribution, en particulier de la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale :



✓ **une aide d'État** s'élevant à **27 millions d'euros**, bénéficiant de manière directe à France Messagerie pour 9 millions d'euros, et **indirecte** à travers les 18 millions d'euros destinés aux éditeurs afin de les aider à absorber les coûts de la distribution. Toutefois, cette aide a été ramenée aux 18 millions d'euros de l'aide aux éditeurs par amendement du Gouvernement au sein du PLF 2025.

✓ **une péréquation**, mise en place en 2012, qui vise à répartir entre tous les éditeurs les surcoûts induits par la distribution de la presse quotidienne, versée par tous les éditeurs de presse magazine à France Messagerie pour lui permettre d'assurer cette mission. L'Arcep en a fixé en octobre 2025 le montant à 7 millions d'euros pour 2024, dont 4,6 millions à la charge des MLP.

Avant 2025, les résultats financiers significativement positifs de France Messagerie depuis 2022 interrogeaient, tout comme la forte concentration au profit de 10 bénéficiaires appartenant pour certains à de grands groupes industriels. Les critiques portaient également sur l'intensité de l'aide, dans le contexte de la forte baisse des ventes au numéro.

3. Une réforme partielle de la distribution et des aides afférentes

En mai 2023, les ministres de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la culture ont donc chargé l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) d'une mission sur la distribution de la presse.



Dans son rapport remis en novembre 2023 et publié en avril 2024², la mission d'inspection a dressé un état général du marché de la distribution de la presse et de ses perspectives d'évolution et proposé des pistes de réorganisation de la filière, de l'impression du titre jusqu'à sa remise au lecteur.

Le rapport envisage plusieurs scénarios, mais le plus crédible consiste en une optimisation et une clarification du système existant, auquel s'ajoute une réforme structurelle assise sur la mutualisation de l'impression et de la distribution de la presse nationale et régionale au numéro et au portage. À la suite de ce rapport, la ministre de la culture a lancé une concertation de filière pilotée par Sébastien Soriano, interrompue à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

À l'issue de nombreux échanges, **un projet de contrat de modernisation de la distribution de la presse a été transmis aux acteurs de la filière le 1^{er} août 2025**. En contrepartie d'efforts de mutualisation des acteurs de l'impression et de la distribution de la presse, il prévoit un accompagnement par l'État des investissements nécessaires et une compensation des conséquences sociales de la réforme, à hauteur de 5 millions d'euros par an sur trois ans, qui toutefois ne figure dans aucun document budgétaire au stade du PLF 2026.

¹ Presstalis, prédécesseur de FM, fut longtemps l'un des principaux acteurs de la distribution de la presse en France avant d'être acculée à la cessation de paiement après des années de dégradation financière.

² [Lien](#)

Parallèlement, l'aide à la distribution de la presse est réformée :

- ✓ d'une part, le périmètre des bénéficiaires sera élargi et **ne soutiendra plus seulement la PQN d'IPG, mais également la PQN non-IPG ainsi que les hebdomadaires nationaux IPG** ;
- ✓ d'autre part, le montant de l'aide sera corrélé aux réalités économiques de la distribution de la presse et compensera partiellement les coûts réellement supportés par les éditeurs de presse à des taux fixés par décret. Ce montant est fixé au sein du PLF 2026 à 22,5 millions d'euros, en augmentation de 4,5 millions d'euros par rapport à la LFI 2025.

Ce dispositif est en cours de pré-notification auprès de la Commission européenne et fait par ailleurs l'objet d'échanges avec le secteur pour stabiliser ses paramètres. **Son entrée en vigueur est prévue courant 2026.**

Le rapporteur pour avis s'interroge cependant sur le calibrage et la répartition de ce nouveau dispositif. La succession d'une diminution de 9 millions d'euros (en 2025) de l'aide à la distribution au numéro, puis d'une augmentation de 4,5 millions d'euros (en 2026) et d'un élargissement des bénéficiaires, sans calcul économique rationnel et précis justifiant à la fois ces nouveaux moyens et leur répartition, ne constituerait pas un véritable progrès et ne permettrait pas de dessiner une trajectoire pour soutenir la presse dans le futur.

4. L'amputation des crédits du FSDP : la perte d'un atout majeur pour achever la réforme

En outre, le rapporteur observe que **la baisse considérable des crédits du FSDP ôte un moyen d'incitation majeur à la réforme**. Ce fonds, qui attribue des aides sous conditions et semble plébiscité par les professionnels susceptibles d'en bénéficier pour l'efficacité de son fonctionnement, avait vu 10 millions d'euros de ses crédits prévus pour 2025 « gelés » et avait finalement dû être suspendu. Non seulement il sera amputé du tiers en 2026, mais il devrait subir un nouveau gel qui réduira à peu de chose ses crédits, à moins que les crédits « gelés » de 2025 ne soient finalement débloqués en tout ou partie et reportés à 2026. Il y a là une difficulté majeure dans la mesure où ce fonds devait précisément permettre de compenser les efforts faits par les acteurs de la presse dans le cadre du contrat proposé par Sébastien Soriano.

De manière plus générale, **ce fonds constitue le seul outil transformatif dans le soutien à la presse**, le seul instrument permettant d'aider directement les éditeurs à effectuer une transition vers le numérique, ce qui constitue l'un des principaux enjeux actuels pour le secteur de la presse, et tout particulièrement pour la presse quotidienne régionale et la presse magazine.

Dès lors, la commission a adopté un **amendement** du rapporteur pour avis prévoyant une augmentation de 3,3 millions d'euros des crédits du programme 180, afin de rétablir les crédits du FSDP dans leur montant prévu au PLF 2025 (16,8 millions d'euros).

C. LA RÉFORME MUTUALISÉE DU SYSTÈME INFORMATIQUE DES MESSAGERIES DE PRESSE : UN PROGRÈS CERTAIN

Le Syndicat national de distribution de la presse (SNDP), les MLP et France Messagerie ont annoncé en juillet 2025 la création de la **Société informatique partagée pour la presse (SIPP)** dans le but d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le développement du système d'information du réseau de distribution de la presse nationale. Cette démarche commune permet de remédier à l'obsolescence du précédent système d'information, P2000. La SIPP héberge ainsi RéseauPresse, le système d'information dédié à la distribution de la presse nationale et opéré par les dépositaires de presse, solution choisie par les MLP depuis 2020 pour assurer la gestion de ses titres. Le déploiement de RéseauPresse pour la gestion des titres France Messagerie doit s'achever à la fin de l'année 2025.

Le rapporteur pour avis se félicite de cette mutualisation qui permettra sans doute un gain d'efficacité sur la durée, au bénéfice de la solidité globale de la filière.

3. DES RADIOS SAUVÉES UNE SECONDE FOIS ?



Pour la seconde année consécutive, le PLF prévoit une très forte diminution des crédits de soutien aux radios associatives locales. Le secteur radiophonique local représente près de **750 stations que l'on trouve** sur l'ensemble du territoire. Leur rôle social positif et leur contribution à la vitalité de la démocratie sont unanimement reconnus.

La version initiale du PLF pour 2026 prévoyait pourtant une économie de **16 millions d'euros** sur le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), qui serait passé de 35,3 millions d'euros en 2025 à 19,6 millions d'euros dans le PLF 2026, soit une baisse de 45 %. Or, les subventions attribuées par le FSER représentent 40 % en moyenne des ressources de ces éditeurs, dont les ressources publicitaires sont des plus limitées.

Cependant, lors de son audition à la commission de la culture du Sénat du 28 octobre 2025, la ministre de la culture, Rachida Dati, a déclaré :

« Je sais le rôle essentiel joué par les radios associatives : je ne doute pas que, comme l'année dernière, nous pourrions leur redonner des moyens et rétablir ces crédits. »

Le rapporteur rappelle l'importance de la préservation des crédits des radios associatives locales, instruments d'information locale et de vitalité démocratique précieux pour la collectivité.

4. L'AFP ENTRE EN ZONE DE TURBULENCES

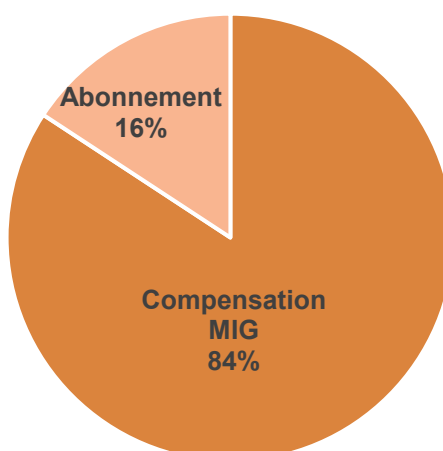
A. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE FAVORABLE JUSQU'EN 2025



L'Agence France-Presse (AFP) est l'une des trois plus grandes agences de presse mondiales avec Reuters et Associated Press (AP). L'agence compte plusieurs milliers de collaborateurs dans 150 pays et 260 villes. **L'AFP a développé un modèle économique robuste au cours des dernières années**, n'ayant pas connu de déficit depuis 2018.

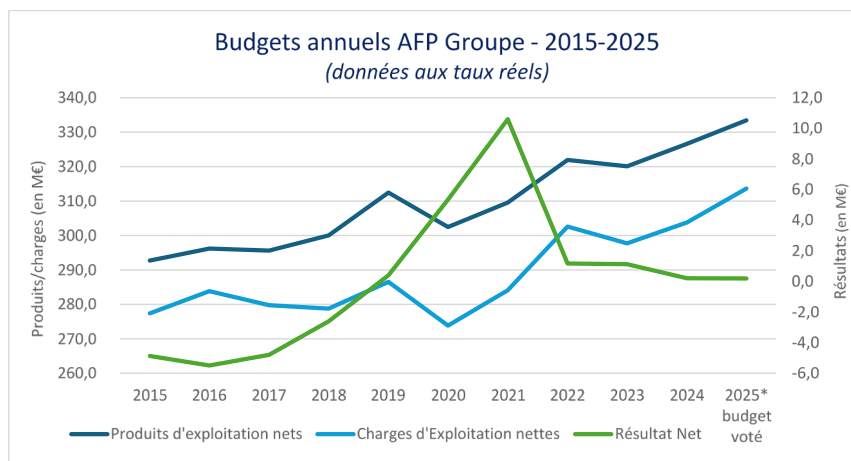
L'agence dégage ainsi, depuis 2019, un résultat net positif après avoir cumulé 20 M€ de pertes sur la période 2014-2018. Les crédits à destination de l'AFP inscrits au PLF 2026 progressent à hauteur de 4,2 M€ par rapport à 2025 conformément à la trajectoire financière du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 (147,2 M€), soit + 2,9 %.

Répartition de la dotation



Elle se répartit entre :

- ✓ une enveloppe destinée à compenser **les Missions d'intérêt général (MIG)** pour 124 millions d'euros ;
- ✓ les **abonnements** souscrits pour le compte des services de l'État (23,2 millions d'euros).



L'AFP a réalisé **16 millions d'euros d'économies** sur son précédent COM 2019-2023, et s'est engagée à un effort supplémentaire de **9 millions d'euros** d'ici 2028. **L'endettement** de l'AFP, qui était de 50 millions d'euros en 2018, devrait ainsi être **nul en 2028**. L'Agence a donc su composer dans un environnement économique difficile.

Le rapporteur pour avis souligne la résistance et les efforts d'adaptation considérables de l'AFP ces dernières années.

B. L'IMPACT DE FACTEURS STRUCTURELS ET EXOGÈNES NÉGATIFS À PARTIR DE 2025

En dépit de ces très bons résultats, l'AFP est confrontée depuis le début de 2025 à de nombreux défis.

1. L'onde choc du nouveau mandat de Donald Trump

L'agence a dû affronter en 2025 une conjonction funeste, avec la poursuite de l'attrition du marché médias et une conjoncture économique et internationale défavorable. Les prévisions d'atterrissage de l'agence en fin d'année 2025 sont ainsi dégradées par rapport au budget initial voté à l'équilibre.



Surtout, **l'exécution du budget pâtit des décisions de l'administration Trump qui ont un impact important sur les recettes de l'agence**. Elles ont en effet conduit à la rupture brutale des contrats AFP avec le Gouvernement américain et l'US Agency for Global Media (- 1,1 M€). L'arrêt des financements à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) s'est également traduit par des désabonnements de nombreux clients financés par l'aide étrangère américaine (- 1 M€). Le contrat d'investigation numérique avec META en Amérique du Nord (- 1,2 M€) a été rompu, et à terme, l'ensemble du partenariat avec META pourrait être concerné (- 6,5 M€). L'AFP redoute en outre un effet de contagion de cette décision auprès de TikTok (6 M€ de revenus de contrats d'investissements numériques).

2. Des facteurs structurels de fragilisation des recettes

Le chiffre d'affaires médias diminue, les ressources publicitaires et les marges financières se réduisant face aux plateformes et acteurs de l'intelligence artificielle (IA). La diversification des revenus, engagée avec l'accord conclu par l'agence avec Google sur les droits voisins et avec Mistral AI sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, ne permet pas de compenser la chute des revenus tirés des fils texte (- 1,5 % prévus entre 2024 et 2025), photos (- 9,1 %) et infographie (- 23,6 %). L'agence avait par ailleurs misé sur un nouvel accord avec un acteur de l'IA en 2025 qui ne se concrétisera pas, tandis que les négociations sur les droits voisins s'avèrent plus difficiles que prévu.

Malgré des mesures d'économies immédiates à hauteur de 2 M€ au second semestre 2025 grâce à un pilotage très serré des coûts, l'exercice 2025 pourrait être déficitaire. Le Président-directeur général a ainsi annoncé en juin 2025 que l'AFP allait engager un programme d'économies de 12 à 14 millions d'euros sur 2025 et 2026, afin de pouvoir compenser la dégradation continue du chiffre d'affaires médias, pérenniser son redressement, honorer sa dette et continuer à investir.

Dans ce contexte, l'AFP doit poursuivre les réformes nécessaires au maintien de sa rentabilité tout en préservant ce qui fait son ADN : une information à la qualité reconnue par tous, alimentée par un réseau mondial de journalistes.

5. LE DÉFI EXISTENTIEL DE L'IA : « GOOGLE A PRIS LA PUBLICITÉ, LES RÉSEAUX SOCIAUX ONT PRIS NOS LECTEURS ; L'IA PREND NOS CONTENUS »

A. L'INEFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS

La question de la **rémunération des éditeurs pour les contenus utilisés par les plateformes numériques**, moteurs de recherches ou réseaux sociaux, demeure une source de contentieux et d'incompréhensions. Alors qu'une première génération d'accords avait permis d'obtenir quelques compensations en 2021-2022 (Google, Meta), la négociation de nouveaux accords s'avère particulièrement difficile dans le nouveau contexte créé par l'élection du Président Trump, tant les plateformes partent généralement d'une position de négociation radicale en prétendant que la valeur des contenus produits par les éditeurs est très faible, voire nulle. Plusieurs contentieux étaient ainsi en cours fin 2025 à l'initiative d'éditeurs soucieux de faire respecter les droits voisins.

B. L'ARRIVÉE MASSIVE DE L'IA, UN CHANGEMENT RADICAL QUI IMPLIQUE DES MESURES FORTES

Après l'arrivée des moteurs de recherche, au premier rang desquels Google, qui ont « siphonné » les ressources publicitaires disponibles, après les réseaux sociaux et autres formats courts qui ont absorbé une grande partie du temps disponible et des capacités d'attention des lecteurs, **l'arrivée de l'IA fait figure de stade terminal du « dépouillement » de la presse, cette fois par l'absorption massive des contenus**. Celle-ci a déjà eu lieu au cours des dernières années, et se poursuit actuellement, faute d'une législation européenne et nationale suffisamment protectrice. Certains éditeurs intentent des actions en justice contre les grandes bases de données d'accès gratuit telles que Common Crawl, C4 ou Oscar pour leur recueil de contenus servant ensuite à l'entraînement des IA. Ces batailles juridiques sont coûteuses et aléatoires bien que souvent victorieuses pour les éditeurs. Au-delà, des avancées apparaissent nécessaires **dans le calcul de la valeur économique de ces contenus, afin d'avancer vers une rémunération économiquement fondée des éditeurs qui en sont à l'origine**. Il s'agit là d'un chantier essentiel pour l'avenir de la presse en général.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 19 novembre 2025, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.



Laurent Lafon

Président de la commission
Sénateur du Val-de-Marne
(Union Centriste)



Michel Laugier

Rapporteur pour avis
Sénateur des Yvelines
(Union Centriste)

[Commission de la culture, de l'éducation,
de la communication et du sport](#)

Téléphone : 01.42.34.23.23

[Consulter le dossier législatif](#)

